



Etre cadre et devenir aussi gérant minoritaire

Par **lepépé**, le **02/02/2012** à **14:31**

Bonjour,

J'occupe actuellement un poste de cadre dans une petite société depuis 8 ans ou je possède 30% des parts. La gérance étant potentiellement défallante, j'ai la possibilité de devenir gérant minoritaire lors de la prochaine assemblée, en sus de mon poste actuel, ce qui ne représente pas une grosse somme de travail.

Néanmoins, je ne voudrais pas perdre le bénéfice de mes droits ASSÉDIC (en ces temps troublés, mieux vaut être prudent).

Le fait d'être salarié ET gérant minoritaire peut-il me faire perdre le bénéfice de ces droits en cas de dépôt de bilan par exemple ?

Dois-je avoir un contrat de travail minimum séparé (8 heures/mois par exemple) en tant que gérant ?

J'ai ouï dire que l'on pouvait se faire confirmer/infirmier la chose par écrit par l'Assedic, mais n'ai pas trouvé de service susceptible de le faire..

Merci d'avance de vos lumières, car je ne tiens pas trop à me retrouver dans une situation intenable..

Cordialement votre.

Par **edith1034**, le **02/02/2012** à **14:56**

non ce qui compte c'est le lien de subordination

vous serez cadre de décision soumis à vos associés majoritaires

bien sûr il ne faut pas de lien familial entre eux et vous

pour tout savoir sur la sarl

<http://www.fbls.net/SARLINFO.htm>

Par **lepépé**, le **06/02/2012** à **17:44**

Tout ceci est un peu nébuleux.. pour moi en tous cas..

Il n'y a pas de lien familial entre les associés..

Toute réponse simple serait bienvenue :)